



DATE
11 décembre 2018

EXPÉDITEUR
**François PAWLAK, Chef de Service
Etudes et Travaux**

DIRECTION / SERVICE
DIRECTION DES DEPLACEMENTS
SERVICE ETUDES ET TRAVAUX
POLE ETUDES PREALABLES

REFERENCE
DD-SET / DC / cr18-004

CONTACT : Dominique CHAZOTTE
TEL : 04 75 75 92 28
COURRIEL : dchazotte@ladrome.fr

PIÈCES JOINTES
- 1 Document projeté (30 pages)

DESTINATAIRE(S)
Voir liste présents + excusés

COPIE(S)
Voir liste in fine

OBJET
**RD 532 – DEVIATION DE
GRANGES LES BEAUMONT**

**Réunion publique
du 26 novembre 2018**

COMPTE-RENDU DE REUNION

PRESENTS :

M. Jacques ABRIAL, Maire de Granges-les-Beaumont
Mme Christiane DALICIEUX, Première Adjointe au Maire de Granges-les-Beaumont
M. André GILLES, Vice-Président chargé de l'Agriculture et des Routes
Mme Annie GUIBERT, Vice-Présidente et Conseillère départementale du canton de Tain-l'Hermitage
M. Hervé CHABOUD, Conseiller départemental du canton de Tain-l'Hermitage
M. Gérard CHAUMONTET, Conseiller départemental du canton de Bourg-de-Péage
Mme Marylène GANCHOU, Directrice de l'EPLEFPA Terre d'horizon, Romans
M. Pierre DANELON, Directeur de l'exploitation EPLEFPA Terre d'Horizon
M. Jean-Noël LUCE, Directeur Equilibre-Environnement et Développement Durable
M. François PAWLAK, DD/Chef de Service Etudes et Travaux
M. Pierre NODIN, DD/Responsable du Pôle Etudes Préalables
Mme Dominique CHAZOTTE, DD/Technicienne Pôle Etudes Préalables

EXCUSES :

M. Aimé CHALEON, Conseiller départemental délégué aux Routes
Mme Anna PLACE, Conseillère départementale du canton de Bourg-de-Péage
M. Franck ASTIER, Adjoint aux travaux et optimisation budgétaire Ville de Romans
M. Cédric MEJEAN, Directeur du Service Technique Ville de Romans
M. Pierre COMBAT, Chambre d'Agriculture de la Drôme
M. Simon SALVADOR, Chambre d'Agriculture de la Drôme
M. Laurent FOURNIER, Directeur des Déplacements
M. Eric SZABO, Coordonnateur Technique Zone Nord
M. Alain VAYSSIERE, Coordonnateur Technique Adjoint Zone Nord
Mme Sandrine BARRAY, DEEI-Sce/Dévelop. Agricole Agroalim. Bois

Cette réunion publique a pour objet de présenter à la population de Granges-les-Beaumont le projet de déviation de la RD 532 et d'échanger sur la solution proposée.

Les élus et les services de la commune de Granges-les-Beaumont ont informé de cette réunion par une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres de tous les habitants et par une diffusion d'annonce sur panneau lumineux au centre ville de la commune.

NDR : La réunion s'est tenue le 26 novembre 2018 à 20h00 à la Salle des Fêtes de la commune, elle a rassemblé environ 150 habitants.

PRESENTATION DU PROJET ET DE SON CONTEXTE

L'ouverture de la réunion est faite par M. ABRIAL, Maire de la commune de Granges-les-Beaumont qui remercie l'ensemble des personnes présentes puis par M. André GILLES, Vice-Président chargé de l'Agriculture et des Routes au Conseil départemental de la Drôme qui rappelle brièvement l'historique du projet de déviation de Granges-les-Beaumont.

M. PAWLAK présente les objectifs du projet qui sont, pour le Département, de réduire le trafic de transit (environ 85% des 11 000 v/j qui traverse aujourd'hui le centre-ville), de sécuriser la traverse, et d'améliorer le cadre de vie des riverains.

Après la présentation des agents départementaux en charge du projet (M. NODIN et Mme CHAZOTTE), le projet est présenté au public par M. Jean-Noël LUCE, du bureau d'études EQUILIBRE-ENVIRONNEMENT, sur la base d'un support projeté, résumant le contexte du projet, les variantes étudiées, le parti d'aménagement retenu, les incidences sur le territoire et les mesures d'atténuation des divers impacts. (cf. document en annexe du présent compte-rendu).

Enfin, le public est informé qu'une exposition présentant le projet est ouverte en Mairie entre le 27 novembre et le 7 décembre et, que quatre demi-journées de permanence se tiendront durant la période d'exposition pour répondre aux questions du public. Un registre d'observations sera également mis à disposition pour recueillir les avis.

ECHANGES

Suite à la présentation, un débat s'est ouvert avec l'assistance par une série de questions/réponses sur les thèmes suivants :

- **Le choix du tracé au Nord.**

Le Département indique que les nombreuses variantes étudiées, tant au nord qu'au sud du village, ont fait l'objet d'une analyse comparative technique et financière entre 2010 et 2015 vis-à-vis des contraintes suivantes :

- présence du bâti, diffus au Sud et concentré au Nord,
- développement économique et urbain de la commune au Sud,
- longueur des tracés,
- rétablissement des voiries communales,
- ouvrages d'art à créer (pont, passages supérieurs ou inférieurs),
- coût d'objectif du projet.

Vis-à-vis des diverses contraintes synthétisées ci-dessus, le choix d'un parti d'aménagement de la déviation au Nord a été retenu.

- **Les conditions d'insertion du tracé entraînent des impacts pour les riverains du lotissement Nord.**

Les interrogations du public portent sur différentes thématiques (bruit, cadre de vie et paysage, qualité de l'air).

- ✓ **Pour le bruit :**

La question du bruit généré par la route soulève d'importantes interrogations de la part du public. Il est notamment souligné que le vent de secteur nord pourrait aggraver la situation de perception du bruit routier.

Le Département indique que pour l'aménagement d'un projet routier le respect de seuils réglementaires s'impose (objectif de résultat pour ne pas dépasser pour un environnement sonore de départ modéré : 55 dB(A) de nuit et 60 dB(A) de jour), quelle que soit la situation aérologique.

Sur la base d'une étude acoustique intégrant des évolutions de trafic à +20 ans et le vent, différentes variantes ont été ainsi testées. Les variantes nord respectent toutes les seuils réglementaires, dont celle éloignée de 85 m.

Un consensus entre les élus municipaux et départementaux a été trouvé en novembre 2016 validant le principe d'un éloignement du tracé de 135 m des habitations existantes.

En ce sens, le tracé retenu respecte les seuils réglementaires sans qu'il ne soit nécessaire de mettre en place des protections acoustiques supplémentaires.

- ✓ **Pour la qualité de l'air :**

Concernant le volet pollution de l'air, une étude a été menée par le bureau spécialisé Technisim en 2016.

D'après les mesures réalisées in situ, les concentrations de dioxyde d'azote, principal polluant émis par le transport routier, mesurées lors des deux campagnes de mesures sont faibles par rapport aux valeurs limites.

D'après les mesures réalisées par AIR Rhône-Alpes, les teneurs mesurées de dioxyde d'azote ainsi que celles des PM10, sont inférieures aux normes réglementaires en vigueur.

- ✓ **Pour le paysage :**

La question de la perception des véhicules est posée, d'autant que le profil en travers de la route est un profil rasant.

Cette problématique s'impose sur la section est du projet qui s'intègre dans un paysage ouvert de plaine agricole. La section ouest est mieux masquée par les vergers fruitiers.

Ce volet qui n'a pas encore été traité précisément, fera l'objet d'une attention particulière de manière à masquer la route par des plantations de haies afin de ne pas dénaturer le paysage des riverains habitant en lisière nord du lotissement.

- **Le passage en déblais selon le principe d'une solution étudiée en 1998 est demandé.**

Le Département indique qu'après une consultation de GRT Gaz (concessionnaire des canalisations enterrées qui traversent la commune et qui interfèrent avec le projet) en 2010, il s'est avéré qu'une coupure de ces canalisations (Ø600 et Ø800) impliquerait une démarche longue et coûteuse. Un délai d'instruction de 4 à 5 ans, nécessitant l'accord du Préfet, serait nécessaire et selon une première approximation, le coût de déplacement des canalisations pourrait atteindre un montant d'un minimum de 2 M€ ce qui n'est proportionnellement et financièrement pas compatible pour le Département avec l'importance du projet et non souhaité par GRT Gaz.

De plus, l'adoption d'un profil routier en déblai entraînerait des emprises supplémentaires sur les terres agricoles, d'au minimum 3 ha (soit près de 25% de surface supplémentaire).

- **L'intégration des déplacements doux.**

Le Département indique que le profil en travers des routes départementales intègre une bande multi-fonction de 1.5 m de part et d'autre de la chaussée faisant office de sur-largeur pour la protection des deux roues circulant le long de ces routes ainsi que de zone de récupération pour les véhicules en difficultés.

Par ailleurs, le Département a créé de nombreux itinéraires touristiques dans le cadre du développement de la Drôme à Vélo sur le secteur de Granges-les-Beaumont. L'itinéraire 10, qui emprunte la RD 574A et permet de rejoindre Romans par la campagne au Nord et l'itinéraire 4 qui longe l'Isère permet de rejoindre Romans par le Sud.

Les services du Département étudieront la possibilité de rétablir la VC n°2 (route des Sables) pour les cheminements doux et les véhicules agricoles de petit gabarit.

- **Des bassins de rétention sont-ils créés dans le cadre de l'assainissement routier ?**

Le Département indique que, compte-tenu de la topographie du secteur (très plate), le principe d'assainissement de la plate-forme de la chaussée est l'infiltration. Les eaux seront récupérées par des fossés longitudinaux enherbés et des tranchées drainantes à chaque point bas de ces fossés. Il n'y aura pas de bassin d'assainissement.

Pour conclure, M. Jacques ABRIAL remercie l'ensemble du public présent et indique que ce projet de déviation est très important pour la commune et ses habitants. La situation actuelle, où le trafic de transit traverse le centre-ville de la commune, n'est plus acceptable.

M. André GILLES conclut la réunion en souhaitant que le projet puisse aboutir sur les bases du projet présenté, tout en invitant l'ensemble des acteurs à trouver les optimisations nécessaires afin de parvenir à un consensus plus largement partagé.



François PAWLAK
Chef du Service Etudes et Travaux

Diffusion dématérialisée :

- Participants à la réunion + personnes excusées (cf liste)
- Cabinet PCD
- DGAA – V. BERANGER
- DD – L. FOURNIER
- DDa – PE. CHOMEL
- DD / ZN – E. SZABO,
- DD / SETx / PEP – P. NODIN, D.CHAZOTTE
- DD/PAMG

Diffusion : Le présent compte-rendu sera affiché en Maire de Granges-les-Beaumont.